PROCES VERBAL SYNTHESE ET AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 AVRIL 2016

<u>Présents</u>: Guy Calvet, Christophe Calvo, Louis Dominique Auclair, Nadège Marty, Dominique Frigola, Eulalie Atle, Patrick Divien, Carole Calvet

Absent avec procuration: Serge Bismuth à Guy Calvet

Eric Bocquier à Christophe Calvo

Secrétaire de séance : Carole Calvet

ORDRE DU JOUR

- Création d'une régie de recette et fixation des tarifs [2016-337]
- Admission en non-valeur Budget AEP [2016-338]
- Admission en non-valeur Budget COMMUNAL [2016-339]
- Désignation d'un délégué suppléant à la CCAF [2016-340]

Approbation du Conseil Municipal du 15 avril 2016 : Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et demande à l'ensemble du Conseil Municipal d'observer un instant de recueillement à la mémoire de Madame Brethome, 1^{ère} adjointe, décédée le 23 avril dernier.

Délibération concernant la création d'une régie de recette et fixation des tarifs

Tarifs des photocopies applicables aux particuliers et aux associations du village : avec encaissement au moyen des tickets :

• FORMAT A4 couleur : 0,30 €

• FORMAT A4 noir et blanc : 0,20 €

• FORMAT A3 couleur : 0,60 €

• FORMAT A3 noir et blanc : 0,40 €

Les particuliers pourront effectués des photocopies de pièces d'état civil et administratif gratuitement.

Les associations du village pourront faire 100 photocopies A4 gratuites par an pour des affiches de manifestations.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibération concernant des admissions en non-valeur – Budget AEP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de valider la mise en non-valeur des sommes telles que listées ci-dessous et ce pour un montant total de 722,23 € sur le Budget AEP

- Numéro de liste 617460832 (5,18 €)
- Numéro de liste 2252391132 (40,24 €)
- Numéro de liste 2253192032 (676,81 €)

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibération concernant des admissions en non-valeur – Budget COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de valider la mise en non-valeur des sommes telles que listées ci-dessous et ce pour un montant total de 2 782,43 € sur le Budget de la Commune

- Numéro de liste 2044860232 (2 341,43 €)
- Numéro de liste 2254620832 (441,00 €)

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibération concernant la désignation d'un délégué suppléant à la Communauté de Communes Agly Fenouillèdes

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au décès de Madame Raymonde Brethome, 1ère adjointe, nous n'avons plus de délégué suppléant à la Communauté de Communes Agly Fenouillèdes.

Il demande au Conseil Municipal qui souhaiterait acquérir ce titre.

Monsieur Christophe Calvo se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** que Monsieur Christophe Calvo soit le délégué suppléant à la Communauté de Communes Agly Fenouillèdes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire présente le Plan Communal de Sauvegarde rédigé par le Secrétaire, ce document a pour but de prévenir des risques naturels et technologiques pouvant arriver sur la commune et permet d'anticiper l'organisation humaine et matérielle nécessaire qui doit être

MAIRIE DE SAINT ARNAC – 2 PLACE DE CENTERNACH – 66220 SAINT ARNAC

mise en place selon le risque encouru. Pour ce faire, ce document prévoit la création d'un Poste de Commandement Communal, ce PCC est une cellule de crise.

La mise en place du PCC prévoit la création d'un organigramme décliné en trois parties (Cellule Secrétariat, Cellule Terrain, Cellule Logistique), pour chaque partie un responsable doit être défini, ce responsable aura un agent ou un conseiller à sa disposition.

A la demande des conseillers, une copie du Plan Communal de Sauvegarde leur sera envoyée par mail afin de pouvoir réfléchir à la mise en place de ces cellules et de leurs responsables. L'approbation de ce document est prévue lors du prochain Conseil Municipal.

Compte rendu de la réunion du 12 mai avec la société Valeco et en présence de la CCAF et du GOR.

Au cours de cette réunion, nous avons abordé le sujet de la mise en place de mesures compensatoires :

- Sécurisation des lignes à haute tension (prévoir 8 mois à 1 an pour déclencher l'opération avec ERDF),
- Ouverture du milieu prévu sur le massif de la Tourèze, environ 170 ha et mise en place d'un éleveur,
- Protection des chauves-souris par système à ultra son.

La société Valeco prévoit, dans le meilleur des cas, la mise en œuvre des machines en juin 2018.

Au sujet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, lors de la conférence intercommunale des Maires, il a été affirmé que si ce PLUI n'est pas élaboré avant le 27 Mars 2017, les Communes en POS passeront d'office en RNU. Un comité de pilotage sera créé ainsi qu'un comité technique. Pour cela, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée un volontaire « délégué urbanisme » afin de siéger aux différents comités.

Le Maire propose le conseiller Louis Dominique Auclair, qui accepte cette proposition.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du Tournoi de Pétanque organisé par l'AMF le 2 Juillet 2016 à Latour Bas Elne. Les personnes souhaitant y participer doivent se faire connaître en Mairie.

Nadège Marty prend la parole afin de signaler l'absence de panneau indiquant la rue « Pierre de Domanova », Monsieur Dominique Frigola nous précise que c'était le potier de Rasiguères qui avait conçu les différentes plaques de rues. Il faut le contacter.

Monsieur Louis Dominique Auclair demande où en est la réparation du robinet de la fontaine de la Place, le Maire indique que les employés communaux ayant une charge de travail trop importante ne pourront pas s'en occuper. C'est pour cette raison qu'il a contacté un plombier pour faire ces travaux, celui-ci ne pourra intervenir que fin juin.

MAIRIE DE SAINT ARNAC - 2 PLACE DE CENTERNACH - 66220 SAINT ARNAC

La commande de Plants à la Pépinière Départementale a été remise à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire dit qu'un devis doit être réalisé pour l'acquisition d'un ampli, un autre pour refaire l'installation de la sono à la Salle des Fêtes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des nouveaux horaires de travail de Marie Thérèse : Du mardi au samedi, à raison de 3h par jour.

Fin de la séance à 22h00. A Saint Arnac, le 31 Mai 2016

> Le Maire, Guy CALVET